

Synthèse du CSAL du 15 juin 2026

Modification du règlement intérieur : horaires PCC de Crévecœur (consultation)

La consultation porte notamment sur la proposition de version N° 9 du règlement intérieur de la DT intégrant la modification du cycle de travail pluri-hebdomadaire à horaires fixes C2.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Suppression du cycle C4 « Sambre et canal de la Sambre à l'Oise » (PCS de Berlaimont).
- Modification du cycle C2 « canal de St Quentin, Escaut canalisé » qui devient « canal de St Quentin, Escaut canalisé, Sambre et canal de la Sambre à l'Oise (PCC de Crévecœur) ».
- Mise à jour des modalités de compensation ou d'indemnisation des heures supplémentaires pour les agents en CDD.
- Intégration des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux congés accordés en cas de décès d'un enfant.

VOTE **CFDT-VNF** : ABSTENTION en raison du fait que les agents du PCC de Crévecœur peuvent être amenés à prolonger leur présence jusqu'à 19h.

Maintenance : proposition d'ajustement des organisation (consultation)

Dans le cadre du projet de modernisation de l'établissement, certains ajustements d'organisation apparaissent immédiatement utiles et sans conséquences particulières sur les réflexions restant à conduire (organisation cible de la maintenance notamment). :

Évolution organisationnelle du Service Territorial (ST) Flandres-Lys

- Transfert de quatre postes vacants du CMI de Béthune vers le CMI de Saint-Omer afin d'accompagner les évolutions liées à la téléconduite.
- Création d'un nouveau poste de référent territorial et suppression du poste de référent territorial actuel au départ en retraite de son titulaire.
- Recentrage des missions du poste de surveillant travaux-gestionnaire eau sur les fonctions d'assistant territorial et de la gestion de l'eau en raison du faible plan de charge sur l'activité surveillance travaux et le besoin exprimé d'un fort accompagnement sur la thématique de l'eau vis-à-vis des territoires.
- Nouvelle organisation des postes de magasinier et gestionnaire matériel : deux jours à Saint-Omer et trois jours à Dunkerque à compter du 1er septembre 2026.

Questions/remarques de la CFDT VNF :

Concernant le poste d'assistant territorial et de gestion de l'eau :

La **CFDT VNF** s'interroge sur le maintien de la mission de surveillance des travaux dans les attributions de ce poste. Si cette mission n'est plus assurée par ce dernier, qui en assurera la reprise ?

Réponse de la Direction :

La mission de surveillance des travaux est répartie entre le chef du pôle immobilier, à hauteur d'un ETP, et l'assistant immobilier de Dunkerque, à hauteur de 0,5 ETP.

Concernant le transfert de 4 postes vacants du CMI de Béthune vers le CMI de Saint-Omer :

La **CFDT VNF** souligne que ce transfert risque d'impacter la présence opérationnelle sur le secteur du canal d'Aire, dont l'ensemble des biefs est classé SOH, ainsi que sur la Lys, qui présente des enjeux hydrauliques importants. Elle demande quelles solutions ont été envisagées pour maintenir un niveau de service satisfaisant.

Réponse de la Direction :

La Direction rappelle qu'une vision consolidée de l'exploitation du canal d'Aire doit être assurée depuis Saint-Omer.

Concernant la Lys, elle indique que d'importants travaux ont été réalisés pour la remise en état des berges. La question de la gestion des apports d'eau vers la Lys depuis le canal à grand gabarit demeure toutefois posée, cette manœuvre étant réalisée depuis le barrage de Fort Gassion.

Par ailleurs, une réflexion est en cours afin de permettre aux agents saisonniers de prendre leur poste depuis le centre de Merville.

La Direction précise également que le CMI de Béthune ne fermera pas tant que les deux agents actuellement en poste y demeureront affectés. Elle rappelle toutefois que la décision de fermeture du site à terme a été arrêtée au niveau national.

Enfin, la Direction réaffirme l'engagement de la Direction générale quant au respect du principe d'absence de mobilité géographique imposée.

Concernant la vacance du poste de responsable du CMI de Saint-Omer :

La **CFDT VNF** souligne que la vacance de ce poste semble générer de nombreuses difficultés organisationnelles au sein du service.

Réponse de la Direction :

La Direction indique qu'une procédure de recrutement est en cours pour pourvoir le poste par le biais d'un contrat à durée déterminée de douze mois.

La **CFDT VNF** s'interroge sur ce choix de recrutement et demande pourquoi il n'est pas envisagé de recourir directement à un contrat à durée indéterminée afin d'assurer une plus grande stabilité de l'organisation.

La Direction répond que l'organisation de la maintenance fait actuellement l'objet d'une réflexion et d'un travail de co-construction. À ce stade, elle estime ne pas disposer d'une visibilité suffisante sur l'organisation cible pour s'engager dans un recrutement pérenne.

VOTE CFDT-VNF : ABSTENTION

Modernisation de la maintenance du ST Deûle Scarpe

Une première étape d'ajustement de la maintenance spécialisée est proposée afin de résoudre les difficultés liées à la vacance de postes de l'antenne de Quesnoy, renforcer l'efficacité de la maintenance des ouvrages du ST et permettre un management au plus près des agents

Le dispositif prévoit :

- L'intégration de 4 agents volontaires au CMIS de Waziers.
- Le regroupement progressif des compétences spécialisées à Waziers.
- Une organisation cible composée d'1 responsable, 3 chefs d'équipe, 2 automaticiens, 2 mécaniciens, 4 hydrauliciens et 7 électromécaniciens.

Une organisation provisoire composée de 2 automaticiens, 7 électromécaniciens, 5 mécaniciens et 1 hydraulicien est envisagée afin de pallier les difficultés de recrutement d'hydrauliciens

Les agents du CMIS de Waziers et de l'actuel CMIS de Quesnoy interviendront sur un périmètre géographique plus large, puisqu'ils auront la charge de l'ensemble des ouvrages du ST DS.

Questions/remarques de la CFDT VNF :

La **CFDT VNF** indique que, lors des entretiens, certains agents du CMIS du Quesnoy n'ont pas obtenu l'ensemble des réponses à leurs interrogations, notamment concernant leurs futures missions, les perspectives d'évolution professionnelle et de formation, les modalités de rémunération ainsi que les critères qui présideront à l'attribution des postes. Elle estime que ces agents doivent pouvoir bénéficier de réponses précises, concrètes et individualisées.

Réponse de la Direction :

La Direction reconnaît qu'une première campagne d'entretiens n'a pas permis d'apporter l'ensemble des réponses attendues. Elle précise toutefois que les agents concernés ont été reçus à nouveau et que des éléments complémentaires ont pu leur être communiqués.

La Direction s'engage à mettre tout en œuvre afin que les agents ne soient pas pénalisés dans le cadre de cette réorganisation. Elle indique également que les agents seront prépositionnés, dans la mesure du possible, conformément à leurs souhaits. En cas de désaccord sur le poste proposé, un accompagnement individualisé sera mis en place afin d'étudier les solutions envisageables.

La **CFDT VNF** déplore par ailleurs l'extension du périmètre d'intervention des agents sans qu'une évaluation préalable des conséquences économiques, organisationnelles et environnementales de cette évolution n'ait été présentée.

VOTE CFDT-VNF : ABSTENTION

Ajustement de l'organigramme de Férin

L'analyse de la charge de travail met en évidence un besoin accru en chaudronnerie alors que les gains de productivité réalisés en usinage en raison de l'évolution du parc machine notamment, permettent une réorganisation des effectifs.

Il est donc proposé de transférer un poste vacant de la filière usinage vers la filière chaudronnerie sans modification de l'effectif global.

VOTE **CFDT-VNF** : FAVORABLE

Création d'un poste de mainteneur non spécialisé au CMI de Valenciennes

La mise en téléconduite des écluses de l'Escaut ont réduit les effectifs disponibles pour effectuer certaines missions de maintenance générale.

Afin de répondre aux nouveaux besoins opérationnels, un poste supplémentaire de catégorie C exploitation est créé au sein du CMI de Valenciennes. Cette mesure permettra également de pérenniser l'affectation d'un agent précédemment en poste au PCC, ayant exercé son droit de remords.

VOTE **CFDT-VNF** : FAVORABLE

Téléconduite : mise en œuvre de la phase 3 et étude d'impact (consultation)

La troisième phase du projet de modernisation concerne l'itinéraire Bauvin-Dunkerque et s'inscrit dans la continuité des phases précédentes de mise en téléconduite engagées depuis 2025.

La mise en œuvre de cette 3^{ème} phase se traduit par :

- La suppression des 16 postes d'éclusier (dont 3 CDD de transition)
- la création de 4 postes d'opérateurs
- Le passage de 24 à 28 postes d'opérateurs

La phase 3 devrait se mettre en place début septembre 2026.

La **CFDT VNF** émet un avis **DEFAVORABLE** à la mise en place de la phase 3, en raison des nombreuses difficultés techniques, organisationnelles et de la charge mentale pesant sur les opérateurs, qui demeurent à ce jour non résolues.

Elle réitère sa demande de recrutement de 4 opérateurs supplémentaires au PCC afin de garantir des conditions de travail acceptables et de permettre une mise en œuvre sécurisée et efficiente du dispositif.

PCC : suivi de la mise en œuvre (information)

Effectif au 15 juin 2026 : 28 opérateurs et 5 chefs de salles

Affectation dynamique : raccordement de l'écluse de Quesnoy sur Deûle depuis le 8 juin dernier.

Problèmes techniques : les travaux sur le système audio se poursuivent afin de réduire les interférences. Les principales actions concernent l'augmentation des canaux (passage de 2 à 5), la correction des flux, la fourniture de casques, la mise à jour du SCADA et la préparation d'une mise à jour du serveur audio début juillet.

La problématique d'affectation des flux audio des écluses de Grand Carré et Quesnoy est résolue.

Relations avec les usagers : des incidents ponctuels persistent. Un retour positif est néanmoins exprimé de la part des représentants des usagers sur l'évolution du fonctionnement de la téléconduite et du relationnel usager <-> PCC.

Des actions locales (courriers aux usagers, formation à la gestion des incivilités) et nationales (note de sécurité co-rédigée Voies navigables de France/E2F et groupe de travail sur l'accueil des usagers) sont en cours.

Enfin, les formations des mainteneurs ont été revues, après des retours indiquant un manque d'adéquation avec les besoins opérationnels, afin de proposer un programme plus adapté.

Questions/remarques de la CFDT VNF :

- Rappelle la problématique de la 3^{ème} écluse en surveillance pour les opérateurs.

La Direction indique que cela fait partie des éléments qu'il faudra objectiver pour stabiliser le fonctionnement du PCC dans les meilleures conditions.

- Quand allez-vous organiser la préparation au concours d'AEP ?

La Direction indique que la préparation va être mise en place très prochainement. Elle consiste à un renforcement en français et en mathématiques (après évaluation du niveau) et un accompagnement individuel en format présentiel et distanciel. Un mail d'inscription sera envoyé aux agents.

- Il semblerait que les agents de la 2^{ème} phase et 1 agent de la 1^{ère} phase n'aient toujours pas reçu leur fiche financière à ce jour.

La Direction précise que les éclusiers de la phase 2 ont bien reçu leur fiche de prépositionnement, mais qu'un retard est constaté pour les agents de maintenance.

Transfert de l'activité exploitation du PCC de Berlaumont vers le PCC de Crèvecœur : suivi et mise en œuvre (information)

Le transfert est effectif depuis le 30 avril dernier.

Depuis cette date, plusieurs ajustements techniques ont été réalisés :

- Installation de la licence définitive du système vidéo
- Intégration de nouvelles caméras
- Adaptation des interfaces selon les retours des opérateurs
- Réception technique globale réalisée le 3 juin 2026.

Sur le plan RH, l'organisation prévue est désormais opérationnelle et renforcée par le recrutement de 2 saisonniers sur la Sambre et sur le Canal de St Quentin pour la haute saison.

Astreinte ouvrage de l'antenne de Cambrai (information)

En raison de plusieurs postes vacants et de restrictions médicales, la Direction étudie la possibilité de fusionner les deux roues d'astreinte ouvrages actuellement en place.

Cette évolution permettrait de sécuriser la continuité du service tout en renforçant parallèlement le dispositif d'astreinte plan d'eau.

La Direction souhaite partager cette situation et cette piste d'organisation avec les organisations syndicales afin d'apprécier conjointement le degré de risque et l'opportunité d'intégrer ou non cette évolution.

La **CFDT-VNF** indique que ce changement d'organisation doit être réalisé en concertation avec tous les agents concernés.